



Studette en semi sous-sol, est-ce légal?

Par **mykael**, le **14/11/2009** à **20:24**

Bonjour,rnrn Je suis locataire d'une studette meublée dans un pavillon de particuliers en IDF, située en semi sous-sol, mitoyenne au garage. Dans lequel garage est "aménagé" un coin cuisine, c'est-à-dire un micro-ondes, où trônent voitures, moto, et matériels de mécanique ainsi que le frigo que les propriétaires partagent avec moi. Dans ce "coin cuisine", il n'y a pas d'évier bien sûr. Evidemment la studette est humide et pour limiter l'humidité et moisissures, auxquelles le propriétaire ne sait que faire, ce dernier m'a donné un déshumidificateur en plastique à placer dans la pièce. Je me pose donc des questions quant à la légalité du dit logement. De plus, il serait possible que mes propriétaires augmentent le loyer (360 euro actuellement) en début 2010. Je vous remercie vraiment de m'éclairer quant à la conformité et la légalité de cela.